

Référentiel de validation des acquis du MF2

La FFST, en tant que fédération délégataire des disciplines « attelages » et agréée pour les disciplines « mono-chien » du Ministère des sports dans le champ de compétence lié à l'ensemble des pratiques de sport de traction canine sur terre et sur neige, est autorisée à promouvoir ce diplôme fédéral et s'applique seulement au sein de celle-ci.

Le MF2 est proposé aux licenciés FFST, par le processus de validation des acquis (VAE) et est accessible aux adhérents majeurs de la FFST à jour de leur licence qui la demande, sur inscription avec écrit de recommandation du président(e) de l'association (club) dont il est l'adhérent(e). Le prérequis et l'exigence préalable est d'être titulaire du Brevet d'Initiateur de club FFST ou d'un Monitorat Fédéral de niveau 1 ou de justifier d'une expérience d'au moins trois années en tant que membre actif (entraînement, organisation...) au sein d'un club, d'une ligue ou de la Fédération ou d'une expérience en accueil, en conseil, en accompagnement d'une activité liée au « chien ».

L'inscription du demandeur sera validée si toutes les pièces justificatives sont fournies, la Charte FFST renvoyée signée et le règlement effectué.

Montant d'inscription de la VAE MF2 : 20€

Les modalités d'inscription au MF2 par VAE :

- Demande d'inscription sous le lien suivant:
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWzBYE5Yz0VY4C1sgPeKdJSOeqjTIT3TmDGWgZH8t8epOtLw/viewform>
- Sous 2 jours ouvrés, le postulant recevra le dossier d'inscription
- A la réception de la fiche d'inscription d'engagement en VAE et des documents obligatoires et du règlement de 20€, le postulant recevra le Livret de Validation des acquis pour le MF2

Documents obligatoires:

- Fiche d'inscription
- Lettre de recommandation du Club
- Lettre de motivation
- Copie de la carte d'identité
- Extrait de casier judiciaire n°3
- Licence FFST valide sur la saison

Procédure de validation des acquis pour le Monitorat Fédéral niveau 2 :

À la suite de la validation de son inscription en VAE pour le MF2, Le postulant recevra le Livret de VAE et il a 60 jours pour adresser par mail (secretariatffst@mushing.com) le dossier, nommé Livret de validation des Acquis au secrétariat.

Le livret de Validation des Acquis du Monitorat Fédéral niveau 2, sera soumis à la Direction Technique de la FFST qui rendra un avis favorable ou défavorable sous 10 jours ouvrés.

Avec l'avis favorable de la Direction Technique, le postulant sera convoqué à un entretien de soutenance pour la validation de son Monitorat Fédéral niveau 2. Le jury d'entretien sera composé de quatre membres du Comité Directeur (1 président de Jury, 1 membre de la Direction de la Formation, 1 membre de la Direction Technique, et 1 membre de la direction d'administration).

Un stage de mise en pratique pourra être proposé au postulant, afin de confirmer l'ensemble de ses compétences pour être Moniteur Fédéral de niveau 2 FFST.

Le monitorat Fédéral de niveau 2 sera validé en fonction des connaissances et maîtrise de celles-ci soit :

- Sur une ou des spécialité.s pouvant être une ou des disciplines
- Sur l'entraînement humain et canin

La validation des acquis (VAE) et l'obtention du titre de Moniteur Fédéral de niveau 1 FFST sera validé sur l'ensemble du dossier et du parcours du postulant par le Bureau Directeur de la FFST, sous un délai maximum de 30 jours.

Un diplôme sera remis au candidat de Moniteur Fédéral niveau 2 mentionnant sa spécialité, le cas échéant. Le nom du Moniteur sera référencé sur le site de la FFST.

Une mise à jour des acquis et des connaissances sera obligatoire tous les deux ans.

Un rajout de spécialité pourra se faire à chaque début de saison sportive.

Les attributions du Moniteur Fédéral niveau 2 :

Le MF2 offre la possibilité aux futurs diplômés Moniteur Fédéral de niveau 2 FFST d'intervenir dans le cadre d'encadrement d'activités au sein de son association (club ou Ligue) auquel il est licencié ou dans le cadre d'une mission spécifique d'encadrement confiée par la FFST, pour la préparation d'une équipe sportive.

Les prérogatives pour la délivrance du MF2 par VAE :


- Être précédemment titulaire du Brevet d'initiateur de club ou du monitorat Fédéral de niveau 1 ou justifier d'une expérience d'au moins trois années en tant que membre actif (entraînement organisation...) au sein d'un club, d'une ligue ou de la Fédération ou d'une expérience en accueil, en conseil, en accompagnement d'une activité liée au « Chien ».
- Avoir la capacité de faire preuve d'un savoir-faire, être en adéquation avec l'esprit de la FFST.
- Avoir la capacité de faire preuve savoir-faire dans la pratique des sports canins attelés et dans le respect des valeurs de la FFST.
- Être en capacité physique d'exercer la fonction de Moniteur Fédéral de niveau 2 auprès de licencié en loisirs ou compétition.
- Faire preuve de pédagogie et de capacités d'encadrement dans un objectif de monter en compétence et en performance d'une équipe sportive et dans une discipline FFST en particulier
- Respecter la charte de la FFST.

Référentiel validé le 5 septembre 2023


La Directrice de la Formation



La Directrice Technique

N. Districh


Le Vice-Président


Président par
interim.

La Secrétaire

JCO

